

Arrêté fédéral concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles du secteur civil (Programme 2004 des constructions civiles)

du 17 décembre 2003

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 6 juin 2003²,
arrête:*

Art. 1 Crédit d'engagement

¹ Un crédit d'engagement de 365 000 000 de francs est octroyé au Conseil fédéral sous la forme d'un crédit de programme pour les projets mentionnés en annexe.

² Le montant de 181 300 000 de francs prévu pour les projets mentionnés au ch. 1 de l'annexe est soumis au frein aux dépenses.

Art. 2 Transferts de crédits à l'intérieur du crédit d'engagement

¹ Dans le cadre du montant total du crédit d'engagement de 365 000 000 de francs, le Département fédéral des finances (Office fédéral des constructions et de la logistique) peut effectuer des transferts limités entre les crédits énoncés.

² Les crédits de paiement doivent être inscrits dans les budgets annuels.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 29 septembre 2003

Le président: Gian-Reto Plattner
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 17 décembre 2003

Le président: Max Binder
Le secrétaire: Ueli Anliker

¹ RS 101
² FF 2003 4615

Liste des nouveaux crédits d'ouvrage

1. Part du crédit d'engagement soumise au frein aux dépenses

	Francs
Transformations et nouvelle affectation du Palais du Parlement et du Palais fédéral (projet n° 2001.163) (ch. 1.1 du message)	30 000 000
Rénovation complète du bâtiment de la Bundesgasse 3 (Bernerhof) à Berne (projet n° 2001.169) (ch. 1.2 du message)	42 300 000
Ravalement des façades et rénovation du toit de l'aile ouest du Palais fédéral (projet n° 2001.140) (ch. 1.3 du message)	23 500 000
Nouveau site de la Bibliothèque militaire: rénovation et extension du bâtiment de la Papiermühlestrasse 21A à Berne (projet n° 2031.073) (ch. 1.4 du message)	20 000 000
Construction d'un magasin souterrain ouest à la Hallwylstrasse 15 à Berne (projet n° 2025.030) (ch. 1.5 du message)	37 500 000
Aménagement d'un centre de collections muséographiques à Affoltern am Albis (projet n° 4117.001) (ch. 1.6 du message)	28 000 000
Total de la part soumise au frein aux dépenses	181 300 000

2. Part du crédit d'engagement non soumise au frein aux dépenses

	Francs
Rénovation de l'ancien bâtiment du Musée national suisse à Zurich, 1 ^{re} étape (projet n° 3667.031) (ch. 1.7 du message)	16 000 000
Construction d'une nouvelle résidence à Washington (projet n° 3805.003) (ch. 1.8 du message)	17 700 000
Projets d'un montant inférieur ou égal à 10 millions de francs Projets selon la liste des crédits de programme (données au ch. 2 du message)	150 000 000
Total de la part non soumise au frein aux dépenses	183 700 000
Montant total du crédit d'engagement	365 000 000

Arrêté fédéral concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles du secteur civil (Programme 2004 des constructions civiles)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.01.2004
Date	
Data	
Seite	39-42
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 291

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.